

OMPI



WO/PBC/IM/3/06/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 novembre 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET

Session informelle
Genève, 11 – 13 décembre 2006

**RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
RELATIF A LA NOUVELLE CONSTRUCTION**

Mémoire du Secrétariat

1. À la dixième session du Comité du programme et budget (ci-après dénommé “comité”), tenue du 11 au 13 juillet 2006, le Secrétariat a présenté un rapport (document WO/PBC/10/4) sur l'état d'avancement du projet relatif à la nouvelle construction (ci-après dénommé “projet”) et mis à disposition un texte révisé de “Charte du projet relatif à la nouvelle construction de l'OMPI” (voir le paragraphe 23 du document WO/PBC/10/5).
2. Le présent document rend compte de l'avancement des travaux relatifs au projet depuis la dixième session du comité.

Audit du coût du projet

3. Le vérificateur externe a formellement accepté en septembre 2006 de procéder à l'audit des coûts prévus au budget estimatif du projet, que le Comité d'audit avait recommandé. Le vérificateur externe a informé le Secrétariat qu'il avait l'intention de réaliser cet audit dans le cadre de son opération annuelle de vérification des comptes et qu'il n'aurait par conséquent pas besoin d'engager les services d'experts pour cette tâche particulière. Enfin, le vérificateur a aussi indiqué qu'il communiquerait son rapport pour la fin novembre.

4. À la date de publication du présent document, le rapport d'audit des coûts n'avait pas encore été communiqué au Secrétariat, mais il sera mis à la disposition du Comité du programme et budget au plus tard à l'ouverture de sa session informelle.

Charte du projet relatif à la nouvelle construction

5. Suivant les recommandations formulées par le Comité d'audit à sa deuxième réunion, tenue du 5 au 7 juillet 2006, le Secrétariat a établi une troisième version révisée de la charte du projet, qui a été présentée au Comité d'audit à sa troisième réunion, tenue du 30 octobre au 2 novembre 2006 (voir également les paragraphes 10 et 11 ci-après).

Calendrier indicatif du projet relatif à la nouvelle construction

6. Pour l'information du comité, une version actualisée du "Calendrier indicatif" figurant dans la charte est annexée au présent document.

7. Comme il a déjà été porté à l'attention du comité à sa dixième session (voir le paragraphe 16 du document WO/PBC/10/4), les coûts supportés au titre du projet durant l'exercice biennal en cours ne seront que minimes. D'une part, cela apparaîtra dans le budget révisé du programme 31 (Nouvelle construction) pour 2006-2007, qui sera soumis au comité au premier semestre 2007. D'autre part, il se peut que les taux d'intérêt sur la base desquels le coût du prêt a été estimé dans le cadre du programme 31 doivent être ajustés. Cela se fera, au besoin, dans le cadre du projet de programme et budget pour 2008-2009. Il est également signalé que, en raison du début retardé des travaux de construction, le budget devra continuer d'intégrer au-delà de la date initialement prévue le coût de la location des locaux dont l'OMPI n'est pas propriétaire. Il en sera aussi tenu compte dans les projets de programme et budget pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011.

Deuxième et troisième sessions du jury

8. Le jury a tenu sa deuxième session le 25 octobre 2006 et a sélectionné pour assurer la charge de pilote du projet la Société Burckhardt+Partner SA, société suisse d'architecture experte en gestion de projets. Des négociations ont été menées entre le Secrétariat et cette société et le contrat a été signé le 22 novembre 2006.

9. La troisième session du jury devrait se tenir vers février 2007; elle sera consacrée à la présélection des sociétés qui auront manifesté leur intérêt pour la construction du nouveau bâtiment, et qui, de ce fait, recevront l'appel à propositions (RFP) concernant le mandat d'entreprise générale.

Prise de fonctions du pilote

10. À la date de publication du présent document, le pilote venait juste de prendre ses fonctions (voir le paragraphe 8 ci-dessus). L'une des tâches initiales principales du pilote sera de participer à la préparation de la procédure d'appel d'offres en vue de la sélection de l'entreprise générale, notamment en finalisant l'appel à manifestations d'intérêt (EOI). Il établira également un registre des risques, ainsi que l'a recommandé le Comité d'audit à sa première session, en avril 2006 (voir le paragraphe II.2.f) du document WO/AC/1/2).

Suivi de la troisième réunion du Comité d'audit (30 octobre – 2 novembre 2006)

11. À sa troisième réunion, le Comité d'audit a formulé un certain nombre de recommandations spécifiques visant le projet relatif à la nouvelle construction (voir les paragraphes 6 à 11 du document WO/AC/3/2, transmis aux États membres par note verbale n° C.N 2722 du 17 novembre 2006), dont le Secrétariat tiendra compte dans ses travaux futurs.

12. Hormis des recommandations de modifications à apporter à la charte proprement dite (en particulier concernant le schéma opérationnel, qui devrait être complété par deux schémas supplémentaires spécifiques), le Comité d'audit a recommandé que le rapport sur l'audit des coûts réalisé par le vérificateur externe lui soit communiqué au plus tôt, que le Secrétariat crée son propre registre des risques en plus de celui que le pilote doit établir et que ces deux registres soient tenus à jour en parallèle, et que le Secrétariat organise la présentation du pilote au Comité d'audit lors de la réunion de février/mars 2007 de ce dernier. Enfin, le Comité d'audit avait suggéré que le Secrétariat confie l'audit interne régulier du projet relatif à la nouvelle construction au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU. Le Secrétariat avait donc adressé une requête à cet effet au BSCI. Cependant, le BSCI a fait savoir qu'il ne serait pas en mesure d'assurer ce service à l'OMPI. Ayant pris note de cette information, le Comité d'audit a recommandé que le Secrétariat recherche d'autres solutions pour l'audit interne du projet et lui fasse rapport à sa réunion de février/mars 2007.

13. Le Comité du programme et budget est invité à prendre note du présent rapport sur l'état d'avancement des travaux.

[L'annexe suit]

